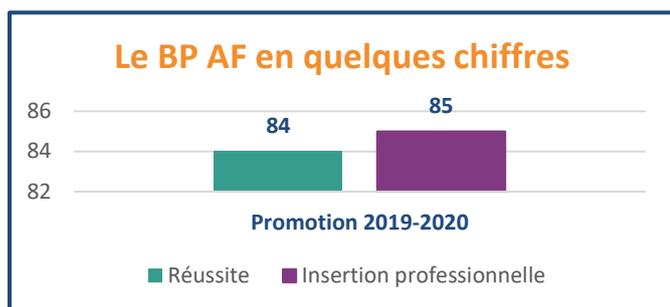


PRESENTATION

Le diplôme du BP JEPS spécialité « Éducateur Sportif » mention « Activités de la Forme » permet l'acquisition de **compétences professionnelles dans les domaines suivants** :

- Préparer et concevoir des séances d'initiation, de découverte, d'animation et d'entraînement des activités de la forme ;
- Concevoir et mener des projets d'animation pour développer son activité sportive ;
- L'accueil et la prise en charge du pratiquant (le coaching).

Elle prépare au **métier d'éducateur sportif des « Activités de la forme »** qui est un véritable spécialiste dans le secteur de la mise en forme, de la préparation, de l'entretien physique. Son rôle vise le maintien de la santé, du bien-être et/ou de la performance des pratiquants avec le support **des activités en cours collectifs** (renforcement musculaire, étirements ...) et des **activités sur plateau musculation et cardio-training**, avec divers publics.



Le taux d'insertion professionnelle est calculé 7 mois après l'obtention du diplôme (emploi dans le domaine du diplôme préparé – diplômés de 2020).



DEBOUCHES POSSIBLES

Employeurs potentiels

- Salles de mise en forme Indépendantes/Franchisées (Fitness First, Moving, Club Med Gym, Orange Bleue, Fitness Park, Appart Fitness,...) ;
- Centres de soins corporels et esthétiques (thalassothérapie, balnéothérapie) ;
- Établissements touristiques (Club Med, Pierre & Vacances, Villages Vacances, hôtellerie de luxe, Ferries) ;
- Entraîneur personnel (coach) à domicile, dans une salle de remise en forme, auprès des sportifs ou de clubs sportifs ;
- Être créateur de sa propre entreprise dans le champ du sport et de la santé ;
- Et aussi : Collectivités locales (communes, communautés de communes,...) ou association sportives.

Evolutions possibles

- Accéder par voie de concours à la filière sportive de la fonction publique territoriale (Educateur Territorial APS),
- Suivre une formation de niveau DE JEPS ou DES JEPS pour toute personne souhaitant s'orienter vers de l'entraînement sportif, de l'expertise, du management.

PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Être âgé de 16 ans minimum à la date de la session de formation (et de 18 ans pour exercer).
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des « activités de la forme » datant de moins d'un an.
- Être titulaire du certificat PSC1 (*cf. sessions de formations au CREPS*) ou son équivalent **en cours de validité**.
- **Satisfaire aux Tests d'Exigence Préalable (TEP)** présentés ci-après et décrits en [annexe IV de l'arrêté du 5 septembre 2016](#) ou remplir les conditions de dispense mentionnées à l'annexe VI de ce même arrêté.

Le CREPS propose une préparation aux TEP les 14 et 15 mai 2022.

OPTION « COURS COLLECTIFS »

1^{ère} épreuve : Test navette Luc Léger -> Palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.

2^{ème} épreuve : Suivre un cours collectif complet comprenant 10 min d'échauffement, une séance de 20 min de step puis de 20min de renforcement musculaire puis de 10min d'étirements.

OPTION HALTÉROPHILIE/MUSCULATION

1^{ère} épreuve : Test Luc Léger décrit ci-dessus.

2^{ème} épreuve : Épreuve de démonstration technique composée de 3 exercices de musculation : le squat, les tractions et le développé couché.

► **Être retenu(e) à l'issue des épreuves de sélection organisées par le CREPS de Reims :**

| PARCOURSUP | Hors PARCOURSUP |
|--|---|
| Cf https://www.parcoursup.fr/ • Entretien de motivation | <ul style="list-style-type: none">• Epreuve écrite (coef 1) : questionnaire de connaissances relatives au métier d'éducateur sportif des Activités de la Forme.• Epreuve orale (coef 2) : entretien sur le projet professionnel du candidat avec à l'appui un dossier (expériences et motivation pour intégrer un parcours de formation professionnalisant). |

► Pratique sportive d'au moins 1 an dans la ou les options sollicitée(s) **fortement conseillée**.

CONTENU DE LA FORMATION

Annexe II de l'arrêté du 5 septembre 2016

La formation comprend 4 Unités Capitalisables (UC)

UC 1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 – Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme

UC 4 – Mobiliser les techniques des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la (des) option(s) choisie(s)

MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation se déroule en alternance :

- Au CREPS de Reims et dans 2 structures partenaires pour la partie en centre ;
- En structure d'accueil.

Elle permet un passage progressif de l'observation à la conception puis à la prise de responsabilités. Le travail de formation de chacun des stagiaires est conduit avec son tuteur, acteur principal de la formation individualisée du stagiaire. Chaque stagiaire aura à organiser, conduire et évaluer un projet concret en prise avec les acteurs et les réalités de la structure d'accueil et de son environnement.

Les méthodes de formation en centre s'appuient sur des cours magistraux/des travaux en ateliers/des professionnels sur des domaines précis (animation, supports spécifiques, travaux dirigés spécifiques, etc...).

L'entraînement avec le tuteur consiste principalement en la conception de projet, la conduite de séances d'animation en prise directe avec les réalités locales. La formation fait appel à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Elles seront adaptées aux situations courantes de la vie professionnelle.

Des situations pédagogiques formatives seront mises en place tout au long de l'année, afin d'exercer les stagiaires aux compétences visées pour les épreuves certificatives (UC 1,2,3 et 4).

MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Annexe III de l'arrêté du 5 septembre 2016

Les unités capitalisables du BP AF sont attribuées à l'issue de 5 à 7 épreuves certificatives.

VEPMSP Séquence pédagogique d'animation en sécurité de 20' suivi d'un entretien de 15' maxi.

UC 1 et 2 Production et soutenance d'un projet de développement contextualisé et réalisé. Le stagiaire assoit sa présentation à l'aide d'un support multimédia pour sa soutenance orale. Exposé = maxi 20' - Entretien = maxi 20'.

UC 3 Présentation d'un cycle d'animation ayant comme support des activités soit CC soit HM.

UC 4

Cours Collectifs : épreuve pédagogique en activité professionnelle et épreuve de démonstration technique.

Haltérophilie/Musculation : épreuve pédagogique en activité professionnelle et épreuve de démonstration technique.

CALENDRIER DES TEP • Ouverture des inscriptions en février 2022 •

| Public | Clôture des inscriptions | Date des TEP |
|--|--------------------------|----------------------|
| PARCOURSUP** OU HORS PARCOURSUP | 08 avril 2022 | 28 avril 2022 |
| UNIQUEMENT HORS PARCOURSUP | 11 juillet 2022 | 25 août 2022 |

CALENDRIER DE LA FORMATION • Ouverture des inscriptions en février 2022 •

Sous réserve de la validation du calendrier

| | Clôture des inscriptions à la formation | Tests de sélection | Positionnement | Entrée en formation | Fin de la formation | Effectif habilité | Heures en centre | Heures en structure | Durée totale |
|-----------------|---|---------------------------------------|--|---------------------------|---------------------------|--------------------------------|------------------|---------------------|----------------|
| Option 1* ou 2* | PARCOURSUP** 08 avril 2022 | PARCOURSUP** 28 avril 2022 | 14 et 15 septembre 2022 | 3 octobre 2022 | 7 juillet 2023 | 8 à 30** stagiaires | 614 H | 635 H | 1 249 H |
| | TOUT PUBLIC 11 juillet 2022 | TOUT PUBLIC 26 août 2022 | | | | | | | |
| Option 1* et 2* | PARCOURSUP** 08 avril 2022 | PARCOURSUP** 28 avril 2022 | | | | | 650 H | 635 H | 1 285 H |
| | TOUT PUBLIC 11 juillet 2022 | TOUT PUBLIC 26 août 2022 | | | | | | | |

** Dont 6 places PARCOURSUP pour les sortants scolaires (inscription obligatoire sur www.parcoursup.fr en plus de l'inscription au CREPS)

* option 1 = Cours Collectifs * option 2 = Haltérophilie, musculation

La phase de positionnement permet d'individualiser le parcours de chaque stagiaire, de **valider des parcours partiels et l'obtention d'UC** par équivalence selon le tableau figurant [l'annexe VI de l'arrêté du 5 septembre 2016](#).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rendre sur [le site du Ministère des Sports](#).

Les UC n°1 et 2 de ce BPJEPS une fois validées sont acquises pour tous les BPJEPS.

COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS

(LES CONDITIONS GENERALES DE VENTES SONT CONSULTABLES SUR NOTRE SITE INTERNET)

Frais d'inscription

HORS PARCOURSUP

Frais d'inscription aux TEP : 60 € (non remboursables)
Frais d'inscription à la formation : 30 € (non remboursables)

PARCOURSUP

Frais de scolarité à l'entrée en formation : 100 €

Frais pédagogiques

1 option

Frais en parcours complet : 6 140 €* (10 € / heure)
*sous réserve de la validation des tarifs 2022/2023 en CA

2 options

Frais en parcours complet : 6 500 €* (10 € / heure)
*sous réserve de la validation des tarifs 2022/2023 en CA

Si moins de 100 heures de formation à suivre en centre : 50 € par épreuve certificative à repasser.

Le financement de tout ou partie de cette formation est possible sous réserve d'acceptation pour toute personne :

- **En apprentissage** : Les personnes de moins de 30 ans sont éligibles au contrat d'apprentissage (pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé et les sportifs de haut-niveau) qui assure une prise en charge totale du coût de la formation et permet d'avoir le statut de salarié(e) apprenti(e). Préinscription en ligne via ce lien : <http://formas67.ymag.cloud/index.php/preinscription/>. Pour plus de renseignements, contacter le CFA Form'AS par téléphone au 03 88 28 00 05 ou par mail : contact@form-as.fr.
- **Admise via Parcoursup** : vous inscrire sur la plateforme www.parcoursup.fr
- **Demandeur d'emploi** : prendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi ou la Mission Locale de votre lieu de résidence.
- **En formation continue** : voir avec votre employeur.
- **Mobilisant son compte CPF** en saisissant la demande directement sur : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

CONTACTS



Julie DEVAVRY (financements)

☎ 03.26.86.70.12

@ julie.devavry@creps-reims.sports.gouv.fr



Faustine COUPAYE (apprentissage)

☎ 07.87.23.81.97

@ faustine.coupaye@form-as.fr



Alexandre DUVAL (responsable de la formation)

☎ 06.85.21.95.40



Virginie CLÉMENT (référente administrative)

☎ 03.26.86.74.87

@ formation@creps-reims.sports.gouv.fr



Caroline DIOT (référente handicap) ☎ 03.26.86.70.10

@ caroline.diot@creps-reims.sports.gouv.fr

Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée

S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'inscription à la formation se fait directement en ligne via notre site internet : www.creps-reims.fr

L'ensemble des documents doit être transmis au CREPS de Reims au plus tard le jour de la clôture des inscriptions.

ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation : 03.26.86.70.10



Cette formation est référencée sur Parcoursup et est ouverte à l'apprentissage : www.form-as.fr